Discipline budgétaire: mobilisation de l'instrument de flexibilité pour la reconstruction de l'Irak, 2003-2004

2003/0225(ACI) - 18/12/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Joan COLOM I NAVAL (PSE, E), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et approuve l'accord interinstitutionnel visant à mobiliser en 2004 l'instrument de flexibilité afin de financer la réhabilitation et la reconstruction de l'Irak à hauteur de 95 mios EUR. Ce faisant, le Parlement indique que l'Union mobilise cet instrument pour la quatrième année consécutive puisque les besoins nécessaires pour résoudre les crises internationales depuis 2000, n'ont pas pu être financées dans les limites prévues par la rubrique 4 des perspectives financières. Dans la foulée, le Parlement demande que l'Union se dote des moyens appropriés pour assumer ses nouvelles responsabilités dans le monde sans affecter ses priorités traditionnelles.